

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par l'autorité des services et marchés financiers (FSMA), ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).
L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé.
En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil (1). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil (2).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

⁽¹⁾ Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).

⁽²⁾ Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).

DÉLAI DE RÉFLEXION PRÉCONTRACTUEL POUR LES INVESTISSEURS NON AVERTIS

Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou manifeste son intérêt, et expire après quatre jours calendaires.

Pour exercer leur droit de retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif dans un délai de quatre jours calendaires, les investisseurs non avertis doivent adresser un courrier électronique à ECCO NOVA en faisant état, de manière non-équivoque et sans justification, de leur volonté de se rétracter, à l'adresse électronique suivante : invest@ecconova.com.

APERÇU DE L'OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Identifiant de l'offre	6994001IYI1HJC390C73 00025034
Porteur de projet et nom du projet	Porteur de projet et nom du projet : Ittair (0803.151.288)
Type d'offre et type d'instruments	Obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette
Montant cible	Le seuil de réussite de la campagne est de 500.000 € et le montant maximum à lever est de 1.000.000 €
Date limite	La date de clôture de l'offre est fixée au 28/02/2026 à 23h59, avec une extension possible jusqu'au 16/03/2026

PARTIE A – INFORMATIONS SUR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJET ET SUR LE PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a)	Porteur de projet et projet de financement participatif
	Identité Dénomination légale du porteur de projet : ITTAIR Pays d'origine/d'enregistrement : Belgique Numéro d'enregistrement : 0803.151.288

	Forme juridique	Société à responsabilité limitée (SRL)
	Coordonnées	Site web : https://www.vgdh.co/ Adresse du siège statutaire : Rue Basse, Mesnil-Eglise 26, 5560 Houyet Adresse électronique : po@vgdh.co Numéro de téléphone : +32497549345
	Propriété	
	Direction	<p>Administrateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vents d'Houyet (0479.378.156), représentée par Eddy Defossez ; • VDH DEV (0725.771.519), représentée par Pierre Oldenhove. <p>Représentant permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eddy Defossez ; • Pierre Oldenhove.
b)	Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement	<p>Pierre Oldenhove déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Pierre Oldenhove est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement.</p> <p>Pierre Oldenhove a fourni à Ecco Nova des informations sur le projet et le porteur de projet.</p> <p>La déclaration de Pierre Oldenhove, par laquelle il assume la responsabilité des informations figurant dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement au titre de l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil* (3), est jointe en annexe II.</p>
c)	Principales activités du porteur de projet, produits ou services proposés par le porteur de projet	<p>La SRL Ittair est une société de projet (SPV) fondée et détenue par le groupe Vents d'Houyet (VDH), pionnier wallon du renouvelable et de l'éolien en particulier. Elle a comme fonction de développer les projets éoliens du groupe jusqu'à l'obtention de permis de construire libres de tous recours.</p> <p>Le groupe VDH exploite, en partie, directement ou indirectement, 3 parcs éoliens en Wallonie, pour une capacité totale installée consolidée de 16 MW.</p>
d)	Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet	<p>Les performances financières de Ittair peuvent être consultées sur le lien suivant : LIEN</p>

e) Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet depuis sa création en 2023			
		31/12/2024	30/09/2025
i)	Chiffre d'affaires	-	-
ii)	Bénéfice net annuel	57.113	45.216
iii)	Actif total	1.354.891	1.403.660
iv)	Marge bénéficiaire brute et nette	(6.451)	(4.013)
		(7.223)	(4.013)
v)	Dette nette et ratio dettes/capitaux propres	3,7%	3,8%
		n.a.	n.a.
vi)	Ratio de liquidité restreinte	14,8%	108,8%
vii)	Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	(7.223)	(4.013)
viii)	Rendement des capitaux propres	4,4%	3,3%
ix)	Ratio immobilisations incorporelles /total des actifs	n.a.	n.a.

f)	Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques Le groupe VDH dispose d'un portefeuille de projets en développement qui vise entre 60 MW et 88 MW répartis sur 5 sites, tous localisés en Wallonie. Les projets se concentrent sur des plus grandes machines (180-240m) qui, en tournant plus haut, produisent suffisamment pour être rentables sans subsides.																																																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Projets</th> <th>Date de fin visée</th> <th>Avancement (%)</th> <th>Puissance Ittair (MW)</th> <th>Dépenses Internes</th> <th>Dépenses Techniques</th> <th>Dépenses Légales</th> <th>Budget A venir</th> <th>Budget Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Extension Est Dinant</td> <td>2030</td> <td>25,0%</td> <td>12,6</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>400.000</td> <td>400.000</td> </tr> <tr> <td>Extension Nord-Ouest Dinant</td> <td>2029</td> <td>25,0%</td> <td>8,4</td> <td>40.000</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>90.000</td> <td>130.000</td> </tr> <tr> <td>Ittre</td> <td>2026</td> <td>75,0%</td> <td>10,4</td> <td>100.000</td> <td>150.000</td> <td>100.000</td> <td>50.000</td> <td>400.000</td> </tr> <tr> <td>Nives</td> <td>2029</td> <td>25,0%</td> <td>5,3</td> <td>20.000</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>80.000</td> <td>100.000</td> </tr> <tr> <td>Repowering</td> <td>2030</td> <td>10,0%</td> <td>22,4</td> <td>20.000</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>380.000</td> <td>400.000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td>59,0</td> <td>180.000</td> <td>150.000</td> <td>100.000</td> <td>1.000.000</td> <td>1.430.000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Ittair a besoin d'un financement de 1.000.000 € afin de poursuivre le processus d'obtention de permis de l'ensemble des projets. Bien que le groupe génère des flux de trésorerie importants, VDH a besoin d'un apport en liquidité pour poursuivre tous ses projets et financer les dépenses internes, techniques et légales.</p> <p>L'obtention des permis pour des projets éoliens comporte des risques liés à la complexité et à la fragmentation du cadre réglementaire régional, aux délais administratifs souvent longs et imprévisibles, ainsi qu'à la probabilité de recours juridiques introduits par des riverains ou des associations, pouvant suspendre ou annuler les autorisations délivrées.</p>	Projets	Date de fin visée	Avancement (%)	Puissance Ittair (MW)	Dépenses Internes	Dépenses Techniques	Dépenses Légales	Budget A venir	Budget Total	Extension Est Dinant	2030	25,0%	12,6	-	-	-	400.000	400.000	Extension Nord-Ouest Dinant	2029	25,0%	8,4	40.000	-	-	90.000	130.000	Ittre	2026	75,0%	10,4	100.000	150.000	100.000	50.000	400.000	Nives	2029	25,0%	5,3	20.000	-	-	80.000	100.000	Repowering	2030	10,0%	22,4	20.000	-	-	380.000	400.000	Total		59,0	180.000	150.000	100.000	1.000.000	1.430.000	
Projets	Date de fin visée	Avancement (%)	Puissance Ittair (MW)	Dépenses Internes	Dépenses Techniques	Dépenses Légales	Budget A venir	Budget Total																																																								
Extension Est Dinant	2030	25,0%	12,6	-	-	-	400.000	400.000																																																								
Extension Nord-Ouest Dinant	2029	25,0%	8,4	40.000	-	-	90.000	130.000																																																								
Ittre	2026	75,0%	10,4	100.000	150.000	100.000	50.000	400.000																																																								
Nives	2029	25,0%	5,3	20.000	-	-	80.000	100.000																																																								
Repowering	2030	10,0%	22,4	20.000	-	-	380.000	400.000																																																								
Total		59,0	180.000	150.000	100.000	1.000.000	1.430.000																																																									

PARTIE B – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF CONDITIONS DE LA MOBILISATION DE L'EMPRUNT DE FONDS

a)	Montant cible minimal de fonds à emprunter pour chaque offre de financement participatif	500.000 €
	Le nombre d'offres (publiques ou non) ayant déjà été conduites à leur terme par le porteur de projet ou le prestataire de services de financement participatif pour ce projet de financement participatif	Non applicable.
b)	Date limite pour atteindre le montant cible de fonds à emprunter	La date de l'ouverture de l'offre est fixée au 08/01/2026 à 12h00. La date de clôture de l'offre est fixée au 28/02/2026 à 23h59. Si le seuil de réussite est atteint le 28/02/2026 mais que le montant total ne l'est pas, la campagne pourra être étendue jusqu'au 16/03/2026.

		Enfin, l'offre sera clôturée anticipativement si le montant maximal est atteint avant cette date.
c)	Informations sur les conséquences si le montant cible de fonds n'est pas emprunté avant la date limite	<p>Si le seuil de réussite n'est pas atteint le 28/02/2026 à 23h59, les fonds levés seront restitués aux investisseurs.</p> <p>Dans la mesure où un ou plusieurs investisseurs annulerai(en)t leur souscription(s) après la date de clôture de l'offre, Ecco Nova se réserve le droit de rouvrir l'offre le temps de pallier ces éventuelles annulations.</p> <p>En cas d'annulation, si le montant d'investissement et les frais administratifs ont été payé par l'investisseur, l'investisseur sera intégralement remboursé de son capital et des frais administratifs.</p>
d)	Montant maximal de l'offre, s'il est différent du montant cible de fonds visé au point a)	1.000.000 €
e)	Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif	Non applicable – Le porteur de projet ne participe pas à la présente offre.
f)	Modification de la composition du capital ou des emprunts du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif	Augmentation de l'endettement du montant de cette levée de fonds, soit entre 500.000 € et 1.000.000 €.

PARTIE C – FACTEURS DE RISQUES

Type 1	Risques liés au projet Les risques inhérents au projet et susceptibles d'entraîner son échec peuvent concerter, sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive: (i) Les risques inhérents au projet et susceptibles d'entraîner son échec peuvent concerter, sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive: <ul style="list-style-type: none">• Risques de développement :<ul style="list-style-type: none">○ Risque portant sur les autorisations délivrées à la société qui porte le projet et sur le foncier, sur les recours de tiers contre les autorisations délivrées.• Risques d'exploitation :<ul style="list-style-type: none">○ Risque de mauvaise estimation du rendement.○ Risque lié à la volatilité du marché de l'énergie.○ Risque de changement dans la réglementation applicable au secteur, impliquant de nouvelles taxes ayant un impact important sur les recettes du projet.• Risque de financement des sociétés liées causé par un endettement trop élevé.• Risque de manque de liquidité au niveau du groupe VDH qui, en tant que codébiteur, assure le paiement des intérêts et le remboursement du capital en attendant l'obtention de permis.• Risque liés à la vente des projets lors de l'obtention du statut prêt à construire. En effet, il est possible que la valeur de projets éolien évolue et une forte baisse pourrait empêcher le Porteur de Projet d'honorer ses engagements. (ii) Risques liés à la matérialisation de scénarios défavorables ayant des répercussions négatives (iii) Risques liés au progrès technologique de concurrents ou de produits concurrents (iv) Risques liés au porteur de projet
Type 2	Risques liés au secteur Les risques inhérents au secteur concerné peuvent, par exemple, résulter d'une modification du contexte macroéconomique, d'une baisse de la demande dans le secteur dans lequel le projet de financement participatif intervient et de dépendances à l'égard d'autres secteurs. En particulier : <ul style="list-style-type: none">• Risques liés à la situation du marché énergétique et, plus spécifiquement, le marché des ENR.• Risques liés à la hausse des taux d'intérêt
Type 3	Risques de défaut Le risque que le projet ou que le porteur de projet puisse faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, et autres événements concernant le projet ou le porteur de projet susceptibles d'entraîner la perte de leur investissement pour les investisseurs peuvent être causés par divers facteurs, notamment: <ul style="list-style-type: none">• une(profonde)modification du contexte macro économique ;• une mauvaise gestion ;

	<ul style="list-style-type: none"> • un manque d'expérience ; • de la fraude ; • l'inadéquation des financements par rapport à l'objectif commercial ; • une trésorerie insuffisante.
Type 4	<p>Risque de baisse, de retard ou d'absence de retour sur investissement</p> <p>Il existe un risque que le retour sur investissement soit plus faible que prévu, qu'il soit retardé ou que le projet fasse défaut sur les paiements de capital ou d'intérêts.</p>
Type 5	<p>Risque de défaillance de la plateforme</p> <p>Il existe un risque que la plateforme de financement participatif se retrouve dans l'incapacité temporaire ou permanente de fournir ses services.</p> <p>Pour chaque Levée de fonds, un compartiment est créé au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE. Chaque financement accordé à un Porteur de projets par ECCO NOVA FINANCE est dès lors logé dans un compartiment distinct au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE auquel correspondra un compte spécifiquement ouvert à cet effet et fera l'objet d'un traitement comptable adéquat, la comptabilité d'ECCO NOVA FINANCE étant tenue par compartiment. Cela signifie, notamment, que par dérogation aux articles 7 et 8 de la Loi hypothécaire du 16 décembre 1951, seuls les fonds logés dans le compartiment relatif au Porteur de projets seront affectés à l'exécution, par le Porteur de projets, de ses obligations envers les Investisseurs, à l'exception du reste du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE et, notamment, des autres compartiments.</p> <p>Le risque de perte totale ou partielle du capital est donc principalement lié à l'insolvabilité éventuelle du Porteur de projets auquel l'investisseur choisit de prêter son argent par l'intermédiaire d'ECCO NOVA FINANCE dans un compartiment spécifique.</p> <p>Il ne peut cependant pas être totalement exclu qu'ECCO NOVA FINANCE fasse elle-même défaut de ses obligations, en cas d'insolvabilité par exemple.</p>
Type 6	<p>Risque d'illiquidité de l'investissement</p> <p>Il existe un risque lié à l'absence d'un marché public liquide et aux limitations en matière de cession. Ecco Nova n'offre pas la possibilité de revendre son ou ses obligations.</p>
Type 7	<p>Autres risques</p> <p>Il existe des risques que, entre autres, le porteur de projet ne contrôle pas, tels que les risques politiques et réglementaires.</p> <p>Par ailleurs, les risques propres aux instruments de placement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation à taux variable • Faible diversification • Faculté de remboursement anticipé • Obligation de remboursement anticipé

Vous trouverez en annexe le scoring de risque associé à cette offre

PARTIE D – INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES ET D'INSTRUMENTS ADMIS A DES FINIS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a)	Montant total et types de valeurs mobilières proposés	<p>Cette offre concerne l'émission d'obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette et dont le montant total s'élève à 1.000.000 €.</p> <p><u>Subordination :</u></p> <p>Le remboursement de la créance résultant du présent prêt est prioritaire sur le remboursement des avances en compte courant d'associé du Porteur de projets ou tout autre forme de prêt des actionnaires du Porteur de projets. Par conséquent, ces avances et autres dettes ne pourront être remboursées aux associés du Porteur de projets et actionnaires du Porteur de projets qu'une fois l'intégralité du prêt remboursée à ECCO NOVA FINANCE.</p>
b)	Prix de souscription	La valeur nominale des obligations s'élève à 500 €.

		La valeur minimale de souscription est de 500 €. La valeur maximale de souscription est de 500.000 €.
c)	Acceptation ou non des sursouscriptions et indication de la manière dont elles sont allouées	Sursouscription non acceptée
d)	Conditions de souscription et de paiement	<p>Les conditions de souscription sont détaillées à l'article 7.1 de nos conditions générales d'utilisation. Un résumé se trouve également dans notre FAQ (« Comment investir »).</p> <p>Ensuite de la souscription, l'investisseur reçoit un courrier électronique de confirmation reprenant toutes les instructions nécessaires en vue d'effectuer le paiement du montant contractuellement prévu. Le paiement doit intervenir endéans un délai de 14 jours calendrier à dater de la souscription.</p>
e)	Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs	<p>Les obligations sont émises à la condition suspensive d'atteinte du seuil de réussite, à savoir 500.000 €.</p> <p>Ces conditions seront levées au plus tard le 16/03/2026.</p> <p>Ecco Nova ne fournit pas de service de conservation d'actifs.</p>
f)	Informations concernant la garantie ou la sûreté garantissant l'investissement (le cas échéant)	
	i) le garant ou le fournisseur de la sûreté est-il une personne morale ?	Le prêt est assorti de la codébition de Vents D'Houyet, la société mère du groupe.
	ii) Identité, forme juridique et les coordonnées du garant ou du fournisseur de la sûreté	
	iii) Nature de la garantie ou de la sûreté et conditions qui y sont attachées	
g)	Information concernant un engagement ferme de rachat des valeurs mobilières (le cas échéant)	
	Description de l'accord de rachat	Non applicable
	Délai de rachat	Non applicable
h)	Informations sur le taux d'intérêt et l'échéance	
	Taux d'intérêt nominal	<p>Le taux d'intérêt brut s'élève à 3%.</p> <p><u>Faculté de remboursement anticipé :</u> Le Porteur de projets disposera de la faculté de rembourser anticipativement – totalement ou partiellement - le prêt qui lui a été consenti.</p> <p>Dans le cadre d'un remboursement anticipé, le Porteur de Projet devra honorer une prime de remboursement de 7% capitalisée sur le montant remboursé sur la durée du prêt jusqu'à la date du remboursement anticipé.</p> <p>Ensuite de l'exercice de cette faculté de remboursement anticipé, le Porteur de projets sera redevable envers ECCO NOVA FINANCE du solde – total ou partiel (selon que le remboursement anticipé est total ou partiel) – restant dû du prêt à la date anniversaire mensuelle de la mise à disposition des fonds prêtés à laquelle intervient le remboursement anticipé conformément au tableau d'amortissement.</p> <p><u>Obligation de remboursement anticipé :</u> Le Porteur de projets aura l'obligation de rembourser anticipativement – totalement ou partiellement - le Prêt qui lui a été consenti par ECCO NOVA FINANCE au fur et à mesure de l'obtention de permis de construire par le Porteur de projets. Le montant à rembourser anticipativement sera égal à 250.000 € par MW obtenu dans le permis de construire pour chaque projet réalisé par le Porteur de projets au prorata de sa participation dans le projet. Le remboursement devra intervenir au plus tard dix</p>

		jours calendrier dès l'obtention du statut « Prêt à Construire ».
	Date à partir de laquelle les intérêts deviennent exigibles	01/03/2026
	Dates d'elligibilité des paiements d'intérêts,	Cf. tableau de remboursement en annexe
	Date d'échéance (y compris les remboursements intermédiaires, le cas échéant)	Cf. tableau de remboursement en annexe
	Rendement applicable	Le rendement brut annuel équivaut au taux d'intérêt nominal dans l'hypothèse du respect du tableau de remboursement contractuel en annexe auquel s'ajoute une prime de remboursement de 7% dès l'obtention de permis de construire.

PARTIE E – INFORMATIONS SUR LES ENTITES AD HOC

a)	Une entité ad hoc s'interpose-t-elle entre le porteur de projet et l'investisseur ? Oui
b)	Coordonnées de l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, Société à Responsabilité Limitée (SRL), 4000 LIEGE, Boulevard Frère-Orban 35A, BE.0649.491.214.

PARTIE F – DROITS DES INVESTISSEURS

a)	Principaux droits attachés aux valeurs mobilières Les obligations émises donnent droit au paiement des intérêts et au remboursement contractuels.
b) et c)	Restrictions auxquelles sont soumises les valeurs mobilières et restrictions sur le transfert des instruments Néant
d)	Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement Ecco Nova n'organise de sortie anticipée pour les investisseurs.
e)	Pour les instruments de capitaux propres, répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites) Non applicable.

PARTIE G – INFORMATIONS CONCERNANT LES PRETS – NON APPLICABLE

PARTIE H – FRAIS INFORMATIONS ET RECOURS

a)	Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif Les seuls frais supportés par les Investisseurs et dus à ECCO NOVA sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les frais administratifs de qui s'élèvent à 15 € TVAC. ECCO NOVA se réserve le droit d'offrir ces frais. • Éventuellement, la quote-part de l'Investisseur dans les frais visés à l'article 9.5 de nos conditions générales d'utilisation en cas de défaillance du Porteur de projets et à la condition que l'Investisseur accepte de les prendre en charge.
b)	Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l'entité ad hoc https://www.ecconova.com/fr/projet/ittair
c)	A qui et comment l'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif Une plainte peut être déposée via le formulaire disponible en ligne via: https://www.ecconova.com/fr/complain Chaque plainte est traitée avec le plus grand sérieux, et dans le respect de délais clairement établis. Chaque plainte est vérifiée pour son admissibilité dans un délai de 10 jours ouvrables, et nous nous efforçons de résoudre tous les problèmes dans un délai de 3 à 20 jours ouvrables. Toutes les données relatives à une plainte seront conservées pour une durée maximale de 5 ans. Le responsable de ce processus est Pierre-Yves PIRLOT, qui peut être contacté directement à claim@ecconova.com .

ANNEXES :

- **ANNEXE I - Échéancier de remboursement indicatif**
- **ANNEXE II - Déclaration de la part des personnes responsables au titre de la fiche d'informations clés attestant que, à leur connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée**
- **ANNEXE III - Scoring de risque associé à l'offre**

ÉCHEANCIER DE REMBOURSEMENT

Montant emprunté	€ 1.000
Durée (années)	6
Taux*	3,00%
Type de remboursement	Bullet

Échéance	Annuité	Intérêts	Capital remboursé	Solde restant dû
01/03/2026	€ 0,00			€ 1.000
01/03/2027	€ 30,00	€ 30,00	€ 0,00	€ 1.000,00
01/03/2028	€ 30,00	€ 30,00	€ 0,00	€ 1.000,00
01/03/2029	€ 30,00	€ 30,00	€ 0,00	€ 1.000,00
01/03/2030	€ 30,00	€ 30,00	€ 0,00	€ 1.000,00
01/03/2031	€ 30,00	€ 30,00	€ 0,00	€ 1.000,00
01/03/2032	€ 1.030,00	€ 30,00	€ 1.000,00	€ 0,00
TOTAL	€ 1.180,00	€ 180,00	€ 1.000,00	

*En cas d'obtention de permis, obligation de remboursement de paiement d'une prime de 7% d'intérêts capitalisés.

Déclaration de responsabilité

Je soussigné, Pierre Oldenhove, représentant permanent de Ittair, atteste que, à ma connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait en date du 07/01/2026 à Mesnil Eglise

Nom, Prénom

Pierre Oldenhove

Signature


Pierre Oldenhove (Jan 7, 2026 11:03:44 GMT+1)

SCORING DE RISQUE RELATIF A LA CAMPAGNE ITTAIR ETABLIE EN DATE DU 22/12/2025

INTRODUCTION

Chez Ecco Nova, notre mission est de faciliter les investissements citoyens dans des projets durables et rentables.

Pour ce faire, outre l'évaluation du caractère durable qui fait l'objet d'une méthodologie propre, nous nous appuyons sur un scoring de risque robuste et transparent qui permet d'évaluer le plus fidèlement possible le risque de défaut associé à chaque projet et qui assure que nos investisseurs sont pleinement informés avant de prendre des décisions d'investissement.

La méthodologie s'articule autour de plusieurs phases clés: une présélection rigoureuse de nos investment manager, une analyse approfondie suivie d'une évaluation selon un ensemble de critères diversifiés et pondérés par nos analystes, et enfin un processus décisionnel à travers notre comité d'investissement interne, éventuellement complété par des experts externes.



Processus de traitement des demandes de financement sur Ecco Nova

Notre approche allie des critères quantitatifs et qualitatifs pour fournir une évaluation du risque la plus complète possible.

Cette méthodologie est en conformité avec les exigences de la Autorité bancaire européenne (ABE) et est régulièrement revue en concertation entre les analystes et la direction dans un souci d'amélioration continue.

Notre méthode se veut précise, fiable, à jour et proportionnée à la taille, au type et à la maturité des prêts proposés ainsi qu'aux caractéristiques des projets et de leurs porteurs.

L'objectif de la méthode est d'évaluer la capacité du porteur de projet à faire face à ses obligations financières actuelles et futures.

Les documents et décisions relatifs au scoring de risque sont conservés au minimum 5 ans après le remboursement intégral du prêt octroyé.

METHODOLOGIE

Notre méthodologie s'appuie sur un modèle fondé sur le jugement, intégrant des techniques statistiques et des éléments discrétionnaires dans la prise de décision.

- ✓ Chaque critère d'évaluation se voit attribuer un score de 1 à 5 ;
- ✓ Un poids de 1 à 10 est attribué à chaque critère ;
- ✓ Les critères sont classés par familles et un poids est attribué à chaque famille (excepté les familles relatives aux sûretés) ;
- ✓ Pour chaque famille, une moyenne pondérée des points est effectuée ;
- ✓ Une moyenne pondérée des points des différentes familles (hormis les familles relatives aux sûretés) est effectuée pour obtenir un résultat entre 1 et 5 ;
- ✓ Le résultat obtenu est majoré sur base du score lié aux éventuelles sûretés.

Plus le résultat est élevé, plus le risque de défaut et de recouvrement sont bas.

A chaque résultat correspond un niveau de risque allant de 1 à 5 (voir correspondances ci-dessous).

Le score et le poids accordés à chaque critère et à chaque famille de critères sont subjectifs et propres à Ecco Nova.
 Ils reflètent notre expertise et notre expérience en matière d'évaluation du risque.

Il est important de souligner que bien que notre méthodologie de scoring de risque repose sur un cadre bien défini, le poids attribué à chaque critère d'évaluation est susceptible d'être ajusté au cas par cas à la discrétion du comité de crédit.



Dans pareille situation, le paramètre concerné fera l'objet d'un commentaire justificatif.

Cette flexibilité est exercée dans l'objectif exclusif de mieux refléter le risque inhérent au projet en question. Cette approche permet à Ecco Nova de faire preuve de réactivité et d'adaptabilité face aux spécificités de chaque projet, assurant ainsi une évaluation plus précise et fiable.

L'évaluation du scoring de risque et le pricing qui en découle découle se base sur des informations suffisantes et à jour et s'effectue dans un délai ne dépassant pas les 3 mois précédents l'octroi du prêt.

A. SOURCES D'INFORMATIONS

Les données utilisées pour établir ce scoring proviennent de diverses sources clairement identifiées et datées, à savoir :

- Appréciation propre à Ecco Nova
- Données fournies par le porteur du projet (le "Management"), dans ce cas, une appréciation est donnée par l'analyste sur la fiabilité de l'information
- Données publiques
- Données comptables, auditées ou non*
- Données issues de rapports d'expertise tiers indépendants
- Données issues de fournisseurs d'informations financières, comme CreditSafemodi
- taux

Lorsque les états financiers audités ne sont pas disponibles pour les deux derniers exercices, nous l'évaluation de la situation financière du porteur de projet sur des documents établis par un conseiller fiscal, un comptable assermenté ou toute autre personne certifiée soumise à un système d'assurance qualité professionnel.

B. CATEGORIES DE RISQUE

Dans le cadre de notre évaluation, chaque projet est classé dans une catégorie de risque allant de 1 à 5 qui est directement lié à la probabilité estimée de défaut du projet. Voici comment ces niveaux se traduisent :

CATEGORIE DE RISQUE 1 : PROBABILITÉ TRÈS FAIBLE DE DÉFAUT

Les projets dans cette catégorie représentent le niveau de risque le plus bas et sont considérés comme très stables avec une excellente capacité de remboursement.

CATEGORIE DE RISQUE 2 : PROBABILITÉ FAIBLE DE DÉFAUT

Bien que ces projets comportent un risque légèrement plus élevé, ils demeurent largement fiables et possèdent de bonnes capacités financières.

CATEGORIE DE RISQUE 3 : PROBABILITÉ MODÉRÉE DE DÉFAUT

Ces projets présentent un niveau de risque intermédiaire. Bien qu'ils soient globalement solides, des fluctuations dans leur environnement interne ou externe pourraient influencer leur capacité de remboursement.

CATEGORIE DE RISQUE 4 : PROBABILITÉ ÉLEVÉE DE DÉFAUT

Les projets classés dans cette catégorie requièrent une attention particulière. Ils demeurent financiables mais sont associés à un niveau de risque plus élevé qui est compensé par un taux d'intérêt plus élevé.

CATEGORIE DE RISQUE 5 : EXCLUSION DU PROJET

Tout projet qui reçoit ce score est considéré comme trop risqué pour être financé via notre plateforme et est donc exclu de notre sélection.



C. SCORING DE RISQUE ET CONDITIONS DE COUPE (PRICING)

Les critères suivants

- Le montant prêté
- La durée du prêt
- La méthode d'amortissement du capital (amortissement constant, annuité constante ou remboursement in fine « bullet »)
- Les éventuelles garanties offertes
- L'ensemble des frais à la mise en place et à la gestion de l'opération de financement participatif, à travers leur impact sur la rentabilité et les cashflow du projet financé
- Le profil de risque du porteur de projet
- Les conditions de marché au moment de l'émission de l'offre et jusqu'à la maturité

influencent directement le scoring de risque et par conséquent le taux pratiqué.

La valeur actuelle nette et la stratégie du porteur de projet ne nous paraissent pas pertinentes et ne sont pas directement prises en compte dans notre méthode.

Plus le scoring risque est élevé plus la probabilité de défaut et le taux offert sont élevés

De plus, certains critères individuels, tels que le 'Loan to Value' ou la solvabilité, peuvent limiter le montant prêté.

A chaque niveau de risque correspond une fourchette de taux.

Cette fourchette de taux tient compte du taux sans risque auquel est ajoutée une prime de risque. Plus le scoring est élevé, plus la prime de risque et donc le taux résultant sont élevés.

Les fourchettes actuelles sont reprises ci-dessous.

Ces fourchettes sont régulièrement mises à jour et au minimum tous les 3 mois afin de tenir compte de l'évolution du taux sans risque et des conditions de marché.

Le taux exact appliqué est ensuite établi par le comité crédit de manière discrétionnaire en tenant compte de la fourchette de taux spécifique à la catégorie de risque et des conditions de marché.

Ce taux est majoré d'une indemnité de remplacement lorsqu'un remboursement anticipé est autorisé. La faculté de remboursement anticipé est généralement offerte au porteur de projet au terme d'une période de 12 mois.

L'indemnité de remplacement est le plus souvent dégressive avec le temps et est systématiquement précisée dans le titre de créance consultable préalablement à la souscription.

Enfin, les éléments ayant contribué à l'évaluation du risque crédit et des conditions de l'offre sont conservés pour une durée minimale de 5 ans après l'échéance de l'offre.

D. MISE A JOUR DU SCORING DE RISQUE

Le scoring risque est établi préalablement au lancement d'une offre et est propre à une situation et un contexte et se reposent sur certaines hypothèses découlant de ce contexte.

Cependant, ce contexte peut évoluer positivement ou négativement et le résultat du scoring de risque est susceptible d'être impacté.

Ecco Nova n'effectue pas de mise à jour régulière de son scoring mais sera amenée à le faire en cas de défaut effectif ou présumé.

F. AUTRES POLITIQUES ET PROCEDURES

Nous veillons à ce que toutes les informations quantitatives fournies aux clients soient accompagnées d'un exposé qualitatif et d'autres informations supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour permettre aux clients de bien comprendre les informations quantitatives.

Ces informations quantitatives se trouvent dans la colonne « Informations quantitatives complémentaires et commentaires » du scoring de risque ci-après.

EVALUATION DU SCORING DE RISQUE

Evaluation qualitative de l'entreprise et de son marché							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Expérience, connaissance et complémentarité de l'équipe managériale de l'entreprise	Élevée	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Porteur de projet expérimenté dans le secteur des énergies renouvelables.	5	10	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Complémentarité et diversité de l'actionnariat de l'entreprise	Forte	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		5	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Impact des conditions macroéconomiques de la juridiction où le projet se déroule	Modérée	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		3	6	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Exposition/Risque AML	Modérée	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		3	5	Cf. politique AML
Réputation de l'entreprise	Très bonne	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	VDH s'efforce de partager les fruits de ses activités avec des causes sociales.	4	8	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit sur base d'outils tels que Trustpilot ou outils similaires
Âge de la société ou âge de la société mère en cas de SPV	12,8	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	La société Ittair a été créée récemment mais le porteur de projet VENTS D'HOUYET existe depuis avril 2013. Le SPV sert uniquement à isoler le pôle de développement de projets du group VDH.	5	5	Moins de 2 ans = exclusion ; entre 2 et 3 ans = 1 ; entre 3 et 4 ans = 2 ; entre 4 et 5 ans = 3 ; entre 5 et 6 ans = 4 ; + de 6 ans = 5
Parts de marché	Faible	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		2	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Potentiel de croissance du marché anticipé	Faible	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		2	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Niveau de concurrence du marché	Élevée	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		2	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Localisation géographique	Diversifiée	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Répartition sur 3 sites en Belgique.	3	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
SCORE TOTAL					3,67		

Evaluation des performances financières passées de l'entreprise

	Valeur (Année N-3/N-2/N-1/Moyenne)	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Chiffre d'affaires (consolidé)	0 € 0 € 0 €	Donnée issue du management Donnée issue du management	31/12/2024 30/09/2025	Ittair est un SPV créé en 2023 dans le but d'accueillir le pôle de développement du group VDH.	0	5	Exclusion en-dessous de 500k€ ; Entre 500 et 1.000k€ = 1 ; entre 1.000k et 2.500k€ = 2 ; entre 2.500 et 4.000k€ = 3 ; entre 4.000k€ et 6.000k€ = 4 ; +6.000k€ = 5 (basé sur la moyenne des 3 dernières années)
Ratio de solvabilité ((niveau de fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours)/ total du bilan) -	96,5% 96,3% 96,4%	Donnée issue du management Donnée issue du management	31/12/2024 30/09/2025		5	7	Exclusion en-dessous de 5% ; de 5 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Marge brute (Marge brute / Chiffre d'affaires)	NA NA NA	Donnée issue du management Donnée issue du management	31/12/2024 30/09/2025	Chiffre d'affaires nul car l'activité vient de commencer.	0	10	Jusqu'à 10% = 1 ; 10 à 20% = 2 ; 20% à 30% = 3 ; 30% à 50% = 4 ; +50% = 5
Rentabilité de l'actif (bénéfice de l'exercice / total de l'actif)	4,2% 3,2% 3,7%	Donnée issue du management Donnée issue du management	31/12/2024 30/09/2025		1	5	Si négatif = 0 ; 0 à 5% = 1 ; 5 à 8% = 2 ; 8 à 10% = 3 ; 10 à 15 = 4 ; +15% = 5
Liquidité (actifs circulants / dettes à moins d'un an hors comptes courants associés)	14,8% 108,8% 61,8%	Donnée issue du management Donnée issue du management	31/12/2024 30/09/2025		1	5	Jusqu'à 1 = 1 ; 1 à 1,2 = 2 ; 1,2 à 1,5 = 3 ; 1,5 à 1,8 = 4 ; +1,8 = 5
SCORE TOTAL					1,41		

Evaluation des projections financières de l'entreprise, basée sur des hypothèques solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Total du passif projeté)	56,3%	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		5	10	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP*) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	57,5%	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		4	5	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Apport propre historique du porteur de projet (Capital + Apport en CC) / Montant prêté via le présent financement (Skin in the game)	1,3	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025		1	5	< 1 ; 1 à 2 = 1 ; 3 à 4 = 3 ; 4 à 5 = 4 ; > 5 = 5
SCORE TOTAL					3,75		

Evaluation du projet financé, basée sur des hypothèses solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Type de projet financé	Grand éolien	Donnée issue du management	24/12/2025	Développement de 5 projets éolien situés en Wallonie.	4	10	Immobilier = 4 ; Photovoltaïque = 5 ; Grand éolien = 4 ; Hydroélectricité = 4 ; Cogénération gaz = 4 ; Cogénération biomasse = 3 ; Bio-méthanisation = 2
Niveau de développement du projet	Sans permis	Donnée issue du management	24/12/2025		0	10	Promotion: Avec permis = 3 ; Sans permis = 0 Rénovation: Avec permis/ Sans permis nécessaire = 5 ; Sans permis (si nécessaire) = 3
Complexité du montage juridico-financier	Simple	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Prêt octroyé à Ittair.	5	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Budget total du projet)	NA	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Déjà pris en compte dans la section évaluation des projections financières de l'entreprise.			Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	NA	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Déjà pris en compte dans la section évaluation des projections financières de l'entreprise.			0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Marge brute prévisionnelle sur base de la valeur estimée ou Taux interne de rentabilité	NA		24/12/2025				Exclusion en dessous de 20% : 20 à 24% = 1 ; 25 à 29% = 2 ; 30 à 34% = 3 ; 35 à 39% = 4 ; +39% = 5. Majoration de 1 point pour les opérations de marchant de bien car cycle court.
Ratio Loan-to-Value	NA	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Aucun actif à financer.			0 à 60% = 5 ; 60 à 70% = 4 ; 70 à 75% = 3 ; 75 à 80% = 2 ; +80% = 1
Ratio loan-to-cost	NA	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Aucun actif à financer.			0 à 80% = 5 ; 80 à 90% = 4 ; 90 à 95% = 3 ; 95 à 100% = 2 ; +100% = 1
Taux de couverture de dette (DSCR) min.	123,2%	Donnée issue du management	24/12/2025	Les cashflows prévus sont de minimum €400k ce qui couvre largement le paiement du coupon de 3%.	3	10	0 à 110% = Exclusion ; 111 à 115% = 1 ; 116 à 120% = 2 ; 121 à 125% = 3 ; 126 à 140% = 4 ; +140% = 5
Taux de couverture du besoin de financement							
Niveau de commercialisation	NA	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025				0 à 20% = 1 ; 20 à 25% = 2 ; 26 à 35% = 3 ; 36 à 45% = 4 ; +45% = 5
Ecco Score	NA	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025				Excellent = 5 ; Très bon = 4 ; Bon = 3 ; Satisfaisant = 2 ; insuffisant = 1
Autres forces ou faiblesses non reprises ci-dessus	Faiblesse	Donnée issue du management	24/12/2025	Risque de délais sur base de recours au Conseil d'état.	1	10	
SCORE TOTAL				2,33			
Caractéristiques du prêt							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Utilisation des fonds	Acceptable	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Les fonds servent à payer les salaires internes et les prestations externes par exemple les frais de bureaux d'étude.	2	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit

Type de remboursement	Hybride	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Remboursement à terme des 6 ans. Obligation de remboursement sur obtention de permis. Si pas de permis, remboursement du capital uniquement.	2	3	Amortissement constant du capital = 5 ; Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt	72	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Développement de 5 projets éolien situés en Wallonie.	3	5	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
SCORE TOTAL	2,45						

Appréciation de la garantie sur le capital - Non applicable

Evaluation de la robustesse du garant, la société VENTS D'HOUYET

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Type de garantie	Codébition	Evaluation propre à Ecco Nova	24/12/2025	Codébition de la société mère du groupe VDH.	3	5	
Ratio fonds propres / montant prêté	3,8	Evaluation propre à Ecco Nova	31/12/2024	VDH fonds propres = 3,8m	4	10	Exclusion en-dessous de 100%. 100 à 150% = 1 ; 150 à 200% = 2 ; 200 à 300% = 3 ; 300 à 400% = 4 ; +400% = 5
Score CreditSafe	3,85	Donnée issue d'une autre source	24/12/2025		4	3	Score = scoring Credit Safe en % divisé par 20
SCORE TOTAL	3,72						

Evaluation de la valeur de la sûreté éventuelle - Non applicable

Synthèse des critères d'évaluation			
	Score	Poids	Commentaires
Score qualitatif de l'entreprise et son marché	3,67	5	
Score des performances financières passées de l'entreprise	1,41	5	
Score des projections financières futures de l'entreprise	3,75	5	
Score du projet	2,33	5	
Score des caractéristiques du prêt	2,45	2	
Score de robustesse de la garantie sur le capital (le cas échéant)	0,00	BONUS	
Score de la robustesse du garant	3,72	BONUS	
Score de la valeur de la garantie	0,00	BONUS	
SCORE GRAND TOTAL	3,13		

Catégorie de risque	3
----------------------------	----------

Catégorisation du risque et correspondance des taux (dernière mise à jour le 30/04/2025)	
---	--

CATEGORIE 1	Score total supérieur à 4 => taux inférieur ou égal à 5%
CATEGORIE 2	Score total compris entre 3,5 et 4 => taux compris entre 5% et 7%
CATEGORIE 3	Score total compris entre 3 et 3,5 => taux compris entre 7% et 9%
CATEGORIE 4	Score total compris entre 2,5 et 3 => taux supérieur ou égal à 9%
CATEGORIE 5	Score total inférieur à 2,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)